

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'EXERCICE 2020 DEUXIÈME ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021

AVIS est par la présente donné, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville d'Otterburn Park sera, en 2020, en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville situé 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, pendant les heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45. Les données du rôle d'évaluation peuvent également être consultées en ligne, sur le site Internet de la Ville.

Conformément à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

PROCÉDURE À SUIVRE

La demande de révision est valablement faite selon la procédure suivante :

1. à déposer au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un évènement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
2. se procurer le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » à l'hôtel de ville, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, province de Québec, J3H 2M6;
3. déposer ce formulaire dûment rempli, en personne ou par courrier recommandé, à l'hôtel de ville;
4. joindre au formulaire la somme d'argent requise déterminée par règlement municipal. Ce montant sera disponible en téléphonant au 450-536-0303 poste 304.

Le personnel de l'hôtel de ville prêtera assistance à toute personne qui le requiert pour compléter le formulaire et, le cas échéant, pour calculer la somme d'argent qui doit y être jointe.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, le 11 SEPTEMBRE 2019

Me Julie Waite, greffière